

**ARRÊTÉ N°2022-03**  
**RELATIF À LA MODIFICATION DU CALENDRIER PREVISIONNEL**  
**DE LA PROCEDURE D'ADMISSION EN 4<sup>E</sup> ANNEE DU DIPLÔME**  
**ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 à 11,  
Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du  
diplôme de fin d'études de Saint-Germain-en-Laye ;  
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université ;  
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;  
Vu l'arrêté N° 20-124 portant délégation permanente de signature à la directrice de  
l'IEP  
Vu la délibération du conseil d'administration du 21 novembre 2018 relative au  
règlement du concours d'entrée en quatrième année

**LA DIRECTRICE ARRÊTE**

**Article 1      Modification du calendrier prévisionnel de la procédure d'admission  
en 4<sup>o</sup> année**

Le calendrier prévisionnel de la procédure d'admission est modifiée ainsi :  
Les résultats d'admissibilité sont prévus pour le mardi 26 avril  
Les entretiens d'admission se dérouleront durant la semaine du 16 au 20 mai 2022

**Article 2      Exécution**

La secrétaire générale adjointe en charge de la scolarité et des admissions est  
chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 13 avril 2022

Céline BRACONNIER  
Professeure des Universités  
Directrice



Publié le 13 avril 2022